

**EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq

Le 20 Mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **10 mars 2025**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.

ABSENTS : BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Convention d'adhésion au Label 'Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque' par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération Française des Véhicules d'Epoque « FFVE », association reconnue d'utilité publique, propose à la commune le label « Villes et Villages d'accueil des Véhicules d'Epoque ».

La FFVE, composant à part entière du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique possède pour missions d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble les clubs, les entreprises et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

Le label « Ville d'Accueil des Véhicules d'Epoque » a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La commune de Hautefort s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle considère l'accueil de véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permet de surcroit de favoriser le tourisme et l'économie locale.

Monsieur le Maire précise qu'une convention établie entre la Fédération Française des Véhicules d'Epoque et les Villes et Villages d'Accueil des Véhicules d'Epoque doit être signée fixant les conditions d'accueil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la charte Fédération Française des Véhicules d'Epoque
- **VALIDE** la convention avec la F.F.V.E.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250320-2025-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

HAUTEFORT le 20/03/2025

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

